

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée agricole LES VERGERS - BTS - Agricole - Agronomie et cultures durables - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée agricole LES VERGERS - BTS - Agricole - Agronomie et cultures durables - en apprentissage (43853)

| Formation d'affectation | Jury | Groupe | Nombre de places proposées | Nombre de voeux confirmés | Nombre de contrats saisis |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|----------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Lycée agricole LES VERGERS - BTS - Agricole - Agronomie et cultures durables - en apprentissage (43853) | Jury par défaut | Tous les candidats | 18 | 50 | 5 |

Les critères utilisés en 2025

| Champs d'évaluation | Critères retenus par la commission d'examen des vœux | Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères | Degré d'importance des critères |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
| Résultats académiques | Résultats scolaires | Bulletins et progression | Important |
| Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire | Acquis pratiques | Stages et leurs évaluations | Très important |
| Savoir-être | Comportement | Appréciations | Important |
| Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet | Motivation | Savoir rendre compte de la motivation lors de l'entretien | Très important |
| | Projet professionnel | Éléments pertinents lors de l'entretien. Apprentissage comme 1er choix | Très important |
| Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires | Curiosité. Diversité des activités. | Éléments pertinents lors de l'entretien (pouvoir discuter d'un fait de société) | Complémentaire |

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Biologie/Ecologie (EDS)
- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de la vie et de la Terre Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Série STI2D

- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Un comportement inadapté noté dans les appréciations est éliminatoire.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Les vœux sont préalablement étudiés sur le dossier déposé pour ensuite mettre en place un entretien individuel pour évaluer la motivation réelle du candidat.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Avoir un CV à jour et présentable.

Spécifier son choix de l'apprentissage dans la lettre de motivation.

Signature :

Philippe PINOT,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée
agricole LES VERGERS